



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 02 JUIN 2022 À 18h00 À LA CHAPELLE-VILLARS

COMPTE-RENDU

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL</i>), M. Yannick JARDIN à partir de la délibération 22-06-05 (<i>Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS (<i>Pouvoir de M. Éric FAUSSURIER</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (<i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de M. Philippe BAUP</i>), Mme Véronique MOUSSY, M. Christian CHAMPELEY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL (<i>Pouvoir de Mme Martine MAZOYER</i>) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY à partir de la délibération n°22-06-15.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL</i>), Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir à M. Yannick JARDIN à partir de la délibération n°22-06-05</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER (<i>Pouvoir à M. Philippe ARIÈS</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (<i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i>) -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER (<i>Pouvoir à M. Michel BOREL</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN, jusqu'à délibération n° 22-06-04, M. Jean-Baptiste PERRET -
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY jusqu'à la délibération n°22-06-15.

DÉLIBÉRATION N°22-06-01 : MAISON DES SERVICES : ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : MICRO-CRÈCHES À SAINT-PIERRE-DE-BŒUF ET VÉRIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 24 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE, ET 1 VOIX D'ABSTENTION, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-02 : MAISON DES SERVICES : AVENANT PRÉSENTATION DE SERVICE-RELAIS PETITE ENFANCE – MISSIONS RENFORCÉES ET PROLONGATION DE LA CONVENTION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré PAR 27 VOIX POUR, 1 VOIX D'ABSTENTION, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-03 : ALEC 42 (AGENCE LOCAL DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT) : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-04 : HABITAT : ADIL42-43 (AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT) : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-05 : HABITAT : FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-06 : HABITAT : PLH 2018-2024 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-07 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : PROPOSITION D'ADHÉSION À EPURES, L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION STÉPHANOISE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-08 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATÉGIE FONCIÈRE AVEC EPOA ET LA COMMUNE DE PÉLUSSIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-09 : TOURISME : OFFICE DU TOURISME – TAXE DE SÉJOUR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-10 : TOURISME : TARIFS DE LA BASE DE LOISIRS- ACCESSOIRES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-11 : TOURISME : BASE DE LOISIRS : CONTRATS EN ALTERNANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-12 : ENVIRONNEMENT : MARCHÉ DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT – LOT 6 – COLLECTE DU VERRE : DEMANDE D'INDEMNISATION – THÉORIE DE L'IMPRÉVISION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-13 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CONVENTION CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS EN UNION AVEC LE CNFPT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-14 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE ET APPLICATION DE LA M57 : BUDGET GÉNÉRAL, CINÉMA ET ZAE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-15 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : CONVENTION DE TRANSFERT DU CET ET DES CONGÉS NON PRIS POUR UN AGENT MUTÉ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-16 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-17 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DÉCISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-06-18 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : CONTRAT EN ALTERNANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président,



Serge RAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serge Rault', written over a large, light-colored scribble or background mark.